

Réseau des écoles d'art de la Région Rhône-Alpes

ADERA – Association des directeurs des écoles d'art de Rhône-Alpes.

1 - Présentation / Historique

Le réseau ADERA, représenté par l'**association ADERA fondée en 1990**, regroupe les cinq écoles de la Région Rhône-Alpes :

- Ecole d'art de l'Agglomération d'Annecy,
- Ecole supérieure d'art de Grenoble,
- Ecole nationale des beaux-arts de Lyon,
- Ecole régionale des beaux-arts de Saint-Etienne,
- Ecole régionale des beaux-arts de Valence,

(auxquelles, est associée l'Ecole supérieure d'art de Clermont Communauté depuis 2004).

Dès 1990, les cinq villes de Rhône-Alpes ont signé une convention visant à :

- favoriser la mobilité étudiante,
- développer des projets de partenariat inter établissements
- partager et mutualiser des équipements pédagogiques.

Il s'agissait du premier signe fort préfigurant l'existence du réseau en Rhône-Alpes.

Depuis 1995, les cinq écoles bénéficient de subventions de la part de la Région et de l'État (Ministère de la culture et de la communication/Direction régionale des affaires culturelles), au titre du **Contrat de plan État/Région Rhône-Alpes**, pour confronter la pédagogie, favoriser la complémentarité de l'offre entre les établissements, développer les actions inter-écoles et la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de la région. Les actions développées dans ce cadre ont fait l'objet d'une évaluation à l'automne 2005 par la l'Etat et la Région Rhône-Alpes. A cette occasion un « bilan des actions inter-écoles » a été édité par l'Adéra présentant l'ensemble réalisations accomplies.

L'association ADERA est composée actuellement des directeurs représentant les 5 écoles de Rhône-Alpes. Le bureau est constitué de Yves Robert, président (Ecole nationale des beaux-arts de Lyon), Jean Pierre Simon, trésorier (Ecole supérieure d'art de Grenoble), Emmanuel Tibloux, secrétaire (Ecole régionale des beaux-arts de Valence), Jean-Louis Connan (Ecole d'art de l'Agglomération d'Annecy), Philippe Louisgrand (Ecole régionale des beaux-arts de Saint-Etienne).

Elle n'est pas une structure de gestion complémentaire aux villes et communautés d'agglomération dont dépendent les écoles, mais un outil de réflexion, d'accompagnement et de mise en réseau des directeurs et des équipes pédagogiques des écoles.

2 - Les objectifs

- La mise en réseau d'une politique pédagogique inter-école en faveur de la mobilité des étudiants, au travers :

- o des ateliers de recherche et de création,
- o de voyages d'études et résidences d'artistes,
- o la mise en œuvre d'expositions dans les écoles, universités, musées d'art contemporain (cf. « Travaux en cours » Musée d'art moderne de St-Etienne).

- La constitution d'un réseau de coopération internationale avec de nombreuses écoles étrangères :

- par l'inscription des cinq écoles dans les réseaux européens et internationaux, tant dans le cadre des programmes de la Communauté européenne que grâce aux systèmes de bourses d'études de l'enseignement supérieur de la Région Rhône-Alpes (cf. chapitre financement),
- le développement des actions internationales,
- la mise en place de partenariats avec d'autres établissements étrangers au titre du réseau en complément accords bilatéraux signés entre établissements,
- l'adhésion et la participation à différents organismes internationaux impliqués dans le champ de l'enseignement artistique : Elia, Art Accord France...

- la mise en place d'actions d'accompagnement des jeunes artistes issus de nos écoles en lien avec les milieux professionnels de l'art contemporain :

- création d'un centre de ressources, base de données des différents concours, aides à la production, bourses et allocations, ateliers et résidences d'artistes en France et à l'étranger,
- création du programme « Galeries nomades » associant les 5 écoles d'art, l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne et le réseau des lieux de diffusion en Rhône-Alpes : expositions personnelles de jeunes artistes issus de nos écoles,
- création du projet « Rendez-vous », collaboration avec le Musée d'art contemporain de Lyon visant à rendre lisible les jeunes artistes émergents en Rhône-Alpes,
- création d'un système de bourses de résidences et de production à l'étranger.

- la mise en place d'une réflexion commune sur la pédagogie et sur les enseignements artistiques :

- organisation de séminaires de travail autour des questions liées à l'harmonisation des diplômes, au système LMD, aux différents dispositifs d'homologation des diplômes.

- la mise en œuvre d'actions d'information et de communication :

- création d'un site portail internet commun aux cinq écoles « www .école-beaux-arts.fr »,
- des actions de communication présentant conjointement de jeunes artistes issus de Rhône-Alpes,
- éditions du premier guide (au plan national) à l'usage des jeunes artistes,
- mise en ligne du guide à l'usage des jeunes artistes,
- actions de communication : « affiche-manifeste » (tel le projet confié à Angela Detanico et Rafael Lain) diffusé à l'étranger auprès des professionnels de l'art contemporain,
- une politique éditoriale : publication de monographies, catalogues d'expositions collectives de jeunes artistes...

3 – Les financements de 2001 à 2005

A - Au titre du Contrat de plan Etat-Région : 864 134 euros (sur cinq ans)

Participation Etat : **374 264**

Participation Région Rhône-Alpes : **489 870**

B - Au titre du réseau Fonctions majeures (accord de partenariat financier entre les villes « centres » de la région et le Conseil Régional Rhône-Alpes) :

Participation financière de la Région Rhône-Alpes : **8 532 234 euros (sur cinq ans)**

C - Au titre des Aides à la mobilité (bourses d'études à l'étranger) :

Participation financière de la Région Rhône-Alpes : **516 746 euros (sur cinq ans).**